

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2016

Date de convocation : 14 décembre 2016

L'an deux mil seize, le vingt décembre à 21 heures le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MATTEI, Maire de GER.

Présents : MATTEI Jean-Paul, POUBLAN Bernard, PONNEAU Evelyne, HIERE Roland, MONTAGUT Martine, TINTET Christine, PATACQ Jean-Michel, PUCHEU Pascal, FACHAN Corinne, BADDOU Corinne, MARCHAND Evelyne, PESTY Delphine, MASSOU Xavier, GERAZ Eddie, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : BRUNET François, RIENECK Caroline, BARATS Alain, HANGAR Patricia, NICOLAU Patrick

Secrétaire de séance : MONTAGUT Martine

Nombre de membres en exercice : 19 – Présents : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

D1-201216 – AVENANTS AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ANCIEN BUREAU DE POSTE

Le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la réhabilitation de l'ancien bureau de Poste en trois logements, il a été conclu un marché et des avenants avec les entreprises suivantes :

- Entreprise LAPEDAGNE pour le lot n°1 – VRD
Marché conclu pour un montant de 14 863€ HT
- Entreprise LACABANNE pour le lot n°2 – Gros œuvre
Marché conclu pour un montant de 20 562,00 € HT
Avenant n°1 : 7 303,73 € HT en plus value
- Entreprise SERRURERIE D'INDUSPAL pour le lot n°3 – menuiseries extérieures
Marché conclu pour un montant de 20 264,40 € HT
Avenant n°1 : 1682,00 € HT en plus value
- Entreprise MAB pour le lot n°4 – Menuiseries intérieures
Marché conclu pour un montant de 14 771,88€ HT
- Entreprise FINIBAT pour le lot n°5 – Plâtrerie
Marché conclu pour un montant de 20 428,34 € HT, soit 24 514,74 € TTC
Avenant n°1 : 915,06 € HT en plus value

- Entreprise CAPERAA pour le lot n°7 – Plomberie
Marché conclu pour un montant de 12 692,00 € HT, soit 15 230,40 € TTC
Avenant n°1 : 486,00 € HT en moins value
- Entreprise ADURIZ pour le lot n°8 – Peintures
Marché conclu pour un montant de 16 379,29€ HT
- Entreprise ERBINARTEGARAY pour le lot n°9 – Carrelage
Marché conclu pour un montant de 7 507,18 € HT, soit 9 008,62 € TTC
Avenant n°1 : 2 040,46 € HT en plus value

Des travaux supplémentaires ou différents ont été demandés par le maître d'ouvrage, modifiant les marchés en moins-value ou en plus-value. Des avenants ont donc été préparés pour chacun de ces lots.

Le Maire dépose les avenants sur la table de l'assemblée, lui demande de se prononcer à ce sujet et de l'autoriser à signer les avenants.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Art. 1 – DONNE son accord pour les travaux supplémentaires ou modificatifs, entraînant :

- Une augmentation du marché de l'entreprise LAPEDAGNE de 1823,50€ HT pour le lot 1 - VRD
- une augmentation du marché de l'entreprise LACABANNE de 1 049€ HT pour le lot n°2 – gros œuvre
- une augmentation du marché de l'entreprise SERRURERIE D'INDUSPAL de 795 € HT pour le lot n°3 – menuiseries extérieures
- une diminution du marché de l'entreprise MAB de 768,78€ HT pour le lot n°4 – menuiseries intérieures
- une augmentation du marché de l'entreprise FINIBAT de 1 266,02 € HT pour le lot n°5 – plâtrerie
- une augmentation du marché de l'entreprise CAPERAA de 1077€ HT pour le lot 7 - plomberie
- une augmentation du marché de l'entreprise ADURIZ de 1 225 € HT pour le lot n°8 – peintures

Art. 2 – AUTORISE le Maire à signer les avenants correspondants.

**D2-201216 – FIXATION DU MONTANT DES LOYERS DES 3 LOGEMENTS SITUÉS
155, RUE DU GLEYSIA À GER**

Vu la réhabilitation de l'ancienne poste en 3 logements (1 studio, 1 T2, 1T3)

Considérant que la mairie de Ger va mettre en location ces 3 logements courant 2017,

M. le Maire propose à l'assemblée de déterminer le montant des loyers.

Oùï l'exposé, et après en avoir délibéré,

PROPOSE de retenir un montant de loyer comme suit :

- Studio à l'étage : 300€ hors charges
- T2 à l'étage: 400€ hors charges
- T3 en rez de chaussée: 620€ hors charges

PROPOSE de retenir un montant de charges (électricité des parties communes, ordures ménagères et entretien des parties communes)

- Studio : 30€ par mois
- T2 : 32€ par mois
- T3 : 33€ par mois

AUTORISE M. le maire à signer les baux correspondants,

D3-201216 – CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEUX : CHOIX DES ENTREPRISES

Vu l'avis d'appel à concurrence en date du 27 octobre 2016, dans le cadre d'un marché de travaux à procédure adaptée,

Vu le décret 2016-360 du 26 mars 2016, notamment les articles 27, 47 et 77,

Vu la date limite de dépôt des offres fixée au 21 novembre 2016 à 12h,

Vu l'analyse de la commission d'ouverture des plis réunie le 21 novembre 2016 à 17h,

Vu les critères de choix au mieux disant, à savoir le prix des prestations (70%) et le mémoire technique (30%)

Vu les 6 offres pour le lot 1 et les 5 offres pour le lot 2,

Vu les négociations avec les premières entreprises pour le lot 2 – Jeux,

Vu les propositions de la commission,

M. le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur le choix des entreprises pour la création de l'aire de jeux, après avoir présenté les différentes offres,

Oùï l'exposé, et après en avoir délibéré,

RETIENT pour la création d'une aire de jeux chemin de Péninat, à côté de la salle de sports, les entreprises les mieux disantes :

- **Lot 1 – VRD : l'entreprise LAPEDAGNE** située à COARRAZE 64800 pour un montant de 94 596,50€ HT, comprenant l'aire de jeux, l'aménagement d'un parking et de la voirie.
- **Lot 2 – Jeux : l'entreprise SONESDI** située à AMBES 33810 pour un montant de 52 835 € HT concernant les jeux et l'option de revêtement de sol amortissant.

AUTORISE M. le maire à signer les marchés et documents correspondants à cette opération,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jean-Paul MATTEÏ